

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00592**

**APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AUX PROJETS DE L'AMICALE LAÏQUE DE BEAUBRUN**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20231115-D20230059210

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,  
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023**

### **APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AUX PROJETS DE L'AMICALE LAÏQUE DE BEAUBRUN**

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

L'Amicale Laïque Beaubrun a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » au titre de leurs deux projets « Olympique Sportive & Culturelle » et « Accès au sport pour tous » dont l'objectif commun, partant du constat d'un manque d'activités sportives sur le quartier, est de permettre l'accès au sport aux habitants du quartier Tarentaize Beaubrun, via :

- un projet à destination des enfants,
- un projet à destination de publics jeunes ou adultes.

Le projet « Olympique Sportive & Culturelle » est un projet à destination des enfants inscrits à l'Accueil de loisirs de l'Amicale Laïque et des enfants d'école(s) partenaire(s) et proposant :

- des activités de découverte de la pratique de différents sports dispensées par des intervenants extérieurs avec l'ambition d'aboutir à de nouvelles offres sur le quartier ou hors quartier ;
- des jeux sportifs en fin de cycles de découverte et un temps événementiel fort « les Olympiades » ;
- une sensibilisation à l'alimentation avec notamment des ateliers cuisine.

À noter également : une participation active des enseignants dans le cadre du partenariat avec l'école Saint-Ennemond (seule école partenaire à ce jour), qui vont travailler l'aspect culturel et historique et sensibiliser les enfants aux valeurs de l'olympisme.

A ce jour, le projet devrait toucher environ 80 enfants du quartier Tarentaize Beaubrun

Le projet « Accès au sport pour tous » est un projet à destination de trois publics « éloignés » de la pratique sportive et proposant, dans l'optique sport santé et adapté, des activités de découverte et / ou de pratique d'activités sportives, dispensées par des intervenants extérieurs spécialisés et avec l'ambition d'aboutir à de nouvelles offres sur le quartier ou hors quartier :

- une action à destination des femmes « Yoga et danse » proposant une activité physique liant la découverte de pratiques sportives et le bien-être, complétée de temps de partage autour des sujets de santé et d'alimentation.  
A ce jour, l'action touche une vingtaine de femmes.
- une action à destination de publics en situation de handicap mental visant à proposer des activités de découverte de sports adaptés soit par l'intervention d'éducateurs sportifs extérieurs soit dans des structures sportives proposant cet accompagnement spécifique.  
A ce jour, l'action toucherait environ une dizaine de personnes.
- une action à destination de jeunes de 14-18 ans visant, suite à l'organisation d'une action de découverte, à proposer une pratique récurrente de la boxe.  
A ce jour, l'action devrait toucher une quinzaine de jeunes.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2023/2024 avec un point d'orgue le 20 juin 2024 avec l'organisation des « Olympiades ».

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- Sensibilisation à la pratique sportive et inclusion de publics dits « éloignés » et « empêchés »,
- Intégration de la pratique sportive dans une optique de santé et de bien-être,
- Découverte de l'activité sportive et plus spécifiquement des disciplines olympiques et paralympiques,
- Découverte et développement de la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap,
- Émancipation par le sport,
- Lutte contre les stéréotypes et discriminations,
- Insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité,
- Découverte mixte et intergénérationnelle.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 10 000 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet « Olympique Sportive & Culturelle » et de 4 000 € au titre de l'accompagnement du projet « Accès au sport pour tous ».

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

L'Amicale Laïque Beaubrun a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une participation financière de 14 000 € à l'Amicale Laïque Beaubrun pour les projets « Olympique Sportive & Culturelle » et « Accès au sport pour tous » et approuver la convention correspondante ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.**

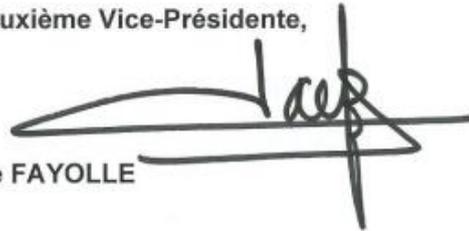
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE